

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 NOVEMBRE 2015

PRESENTS : Jean-François LOUISON, Maire, Mohamed ARJDAL, 1^{er} adjoint, Josèphe BUGAJ, 2^{ème} adjoint, Ivan BERARD, 3^{ème} adjoint, Sofia SANCHEZ, Marie-Claire SAUNIER, Fabienne VEY, Isabelle LARGERON, Jacques LAVOUE, Sofia SANCHEZ, Gilles BONNEAUD, Samiha GUERGOUZ et Odile MOUNIER, Conseillers Municipaux.

ABSENT EXCUSE : Denise BLANC et François-Xavier BRUNON

POUVOIRS: Denise BLANC à Marie-Claire SAUNIER, François-Xavier BRUNON à Gilles BONNEAUD

SECRETARE DE LA SEANCE : Josèphe BUGAJ

La séance débute à 20h05

Le compte rendu du Conseil Municipal du 14 septembre 2015 est adopté à l'unanimité

FINANCES

Budget assainissement – décision modificative n°3

Monsieur le Maire explique qu'il convient de procéder au vote de crédits supplémentaires sur l'exercice 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'ouvrir des crédits supplémentaires pour 164 e aux comptes c/758 en recette et c/66111 en dépenses.

Subvention exceptionnelle à l'OGEC

Madame Sofia SANCHEZ, conseillère municipale et membre de la commission finances, explique que devant la situation financière de l'OGEC, l'APE a proposé de lui céder une partie de sa subvention annuelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de verser une subvention exceptionnelle de 1000 € à l'OGEC.

Participation Intercommunale pour la scolarisation d'un élève non résident

Monsieur le Maire explique qu'il convient de fixer le montant de la participation des communes de résidence des élèves scolarisés à Planfoy.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer à 825 € la participation qui sera demandée en juin 2016 pour l'année scolaire 2015/2016.

RODP T

En l'absence d'informations suffisantes, ce point est retiré de l'ordre du jour.

RTE – Plan d'Accompagnement de Projet

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'en parallèle de la construction de la ligne 225 kV reliant les postes électriques de Sansac en Haute Loire à celui de La Rivière sur la commune de Saint-Etienne, RTE a mis en place un Plan d'Accompagnement à Projet. Le P.A.P. est ouvert au cofinancement des collectivités pour mutualiser les efforts autour de projets locaux de développement durable, et favorise ainsi un effet de levier financier. Ces fonds sont réservés à des actions menées sur le territoire des communes directement traversées par la ligne nouvelle. Le montant de l'aide accordée est proportionnel à la longueur de réseau traversant le territoire de la commune. La commune de Planfoy étant surplombée par une longueur de 900 mètres de réseau nouveau, elle peut prétendre à une aide financière de 60 000 €. Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de déposer un dossier de demande pour le projet de l'extension de l'école.

Oui cet exposé, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire, à déposer un dossier de candidature pour le PAP de RTE et à signer tous les documents afférents.

Conseil Départemental – demande de subvention au titre de la voirie communale et rurale - 2016

Monsieur le Maire explique que la commune peut prétendre à une aide du Conseil Départemental pour les travaux de voirie communale, au titre du programme 2016

Il propose de réaliser des travaux de réfection de chaussée sur une longueur de 180 m chemin du Vignolet et 170 m chemin de Corbières. Le coût total des travaux a été estimé à : 28 270 € HT

Mise aux voix, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette opération et autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Général.

CENTRE DE LOISIRS

CLSH – poste à pourvoir et rémunération

Mme Marie-Claire SAUNIER, Conseillère Municipale en charge du centre de loisirs, explique qu'afin de répondre à une augmentation de la fréquentation le mercredi après-midi, il convient de recruter un animateur supplémentaire. Elle propose de créer un poste d'animateur non diplômé dont l'indemnité journalière sera de **20 € brut** la demi-journée.

Mis aux voix, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le nombre de poste pour le fonctionnement du Centre de Loisirs ainsi que le montant des indemnités journalières.

CLSH – tarifs 2016

Marie Claire Saunier, conseillère municipale explique que suite à un contrôle de la CAF, et parce qu'ils n'ont pas été augmentés depuis plusieurs années, il est nécessaire de modifier les tarifs du Centre de Loisirs. Les tarifs étant échelonnés selon le quotient familial du foyer fiscal de l'enfant il nous a été demandé de créer davantage de tranches tarifaires.

Monsieur le Maire propose donc d'appliquer les tarifs suivants:

Centre de Loisirs pour les mercredis à compter du 1^{er} janvier 2016 :

QF	< 350	351 à 450	451 à 750	751 à 1200	1201 à 1500	1501 à 2500	2501 à 4000	> 4001
Prix ½ journée	2,00 €	3,00 €	4,50 €	5,50 €	6,50 €	8,00 €	11,00 €	13,00 €

Centre de Loisirs pour juillet et Août 2016 (été 2016) : les repas et goûters sont compris

Quotient Familial	Prix à la journée	Prix de cinq journées consécutives	Prix 10 journées	Prix Mini Camp
Moins de 350	5,00 €	-20%	-30%	41,00 €
De 351 à 450	8,00 €	-20%	-30%	56,00 €
De 451 à 750	10,00 €	-20%	-30%	65,00 €
De 751 à 1200	14,00 €	-15%	-20%	70,00 €
De 1201 à 2000	17,00 €	-15%	-20%	85,00 €
De 2001 à 2500	22,00 €	-15%	-20%	100,00 €
De 2501 à 4000	24,00 €	-15%	-20%	115,00 €
Plus de 4001	28,00 €	-15%	-20%	130,00 €

Journée avec activité exceptionnelle: + 10 € par journée pour tous

PERSONNEL COMMUNAL

Régime indemnitaire des agents de la commune

Monsieur le Maire explique que suite aux avancements de grade de deux agents il convient de revoir leur régime indemnitaire afin qu'il corresponde à leurs nouveaux grades.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif de la commune de PLANFOY. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

DIVERS

SIEL – adhésion au service d'assistance énergétique (SAGE)

Monsieur Bérard Ivan 3eme adjoint expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de délibérer pour demander au SIEL d'assister la commune dans la gestion énergétique de son patrimoine.

A cet effet, il convient de rappeler les modalités d'intervention du SIEL qui se composent de deux parties :

- Une aide à la gestion des consommations des bâtiments publics
- Une aide à la mise en œuvre de solutions techniques
- L'adhésion à ce service est prise pour une période de 6 ans, renouvelable par décision expresse de la commune par analogie avec les autres services mis en place par le SIEL.
- Le montant de la contribution que la commune s'engage à verser annuellement au SIEL s'élève donc à 650 €.
- Cette contribution est révisable chaque année, selon la population INSEE calculée (valeur au 1^{er} janvier)

SIEL – convention pour la fibre optique

Monsieur le Maire rappelle le projet de déploiement de la fibre optique. Il précise que le SIEL a mandaté l'entreprise SERP.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de signer la convention avec le SIEL pour la mise à disposition du domaine public communal éclairage public, supports et fourreaux pour le déploiement de réseau de fibre optique THD 42.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 4

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire donne lecture du courriel de M. GLASSON, trésorier payeur de Bourg Argental, dont le contenu annonce que par son article 79, la loi NOTRe votée le 07/08/2015 a prévu la possibilité de dissoudre le budget CCAS pour les communes de moins de 1.500 habitants par une simple délibération. Monsieur GLASSON incite le conseil municipal à dissoudre le budget annexe du CCAS. Le conseil municipal ne souhaite pas supprimer le budget CCAS. Monsieur le Maire répondra à Monsieur GLASSON en ce sens.

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 21H45